

Reçu en préfecture le 03/08/2022

Affiché le



ID: 069-216900910-20220729-DM2022_029-AU



N/Réf. (à rappeler dans tout échange) :

2019123819D - 0321

DAB CONTENTIEUX Tél.: 0549323014

Courriel: indemnisations-dab@smacl.fr

V/Réf.:

INCENDIE DU 15/03/2019

salle de sports

MONSIEUR LE MAIRE VILLE DE GIVORS PLACE HENRI BARBUSSE 69700 GIVORS

Niort, le 13 avril 2022

Cher(e) assuré(e),

Nous revenons vers vous dans le cadre de l'affaire ci-dessus référencée.

Nous vous informons du règlement par pli séparé de l'indemnité différée pour ce sinistre correspondant à un montant de 1 544,44 €.

Nous tenons à vous préciser que nous n'intervenons pas en règlement différé sur le vélo elliptique dont la facture semble finalement inférieure au règlement immédiat effectué sur cet équipement en date du 26 novembre 2019.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente.

Nous vous prions de croire, Cher(e) assuré(e), à l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour la SMACL, MICHELON ALMODYS





